

Les ateliers de la protection de l'enfance

Synthèse de l'atelier : Numérique et protection de l'enfance : quels usages, quels apports et risques et quels enjeux pour les pratiques professionnelles ?

Vendredi 3 décembre 2021

Les ateliers de la protection de l'enfance

L'Observatoire départemental de la protection de l'enfance organise, à partir de l'hiver 2021 des ateliers thématiques autour de sujets qui questionnent et intéressent les professionnels de la protection de l'enfance du territoire. L'objectif de ces ateliers est d'alimenter les réflexions et pratiques des acteurs en leur proposant des interventions qui croisent les regards de chercheurs et de professionnels de terrain puis des temps d'échange et de débat.

Pourquoi un atelier sur le numérique ?

Cette question est au cœur des projets et réflexions du Département. Elle a fait l'objet d'une étude pilotée par la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques sur le numérique et la prévention spécialisée, qui a démontré les nombreux questionnements des professionnels sur la posture et les pratiques à adopter.

Le Département a également engagé un projet d'équipement en numérique des jeunes accueillis à l'ASE, comprenant des actions d'accompagnement des jeunes et des professionnels.

Souvent évoqué comme une source de difficultés et de risques, le numérique est également une opportunité de renouveler les modalités de travail avec les jeunes.

Les invités et leurs travaux

Émilie POTIN, maîtresse de conférences en sociologie à l'Université Rennes 2 et spécialiste de la Protection de l'enfance. Elle a présenté une synthèse de travaux menés entre novembre 2016 et avril 2018 dans le cadre du programme pl@cement, avec le soutien de la Mission de Recherche Droit et Justice et de l'ONPE. Cette recherche portait sur la régulation, dans l'espace familial et institutionnel, de l'autonomie permise par les dispositifs socio-numériques dans la gestion des liens familiaux. Elle a été conduite par le biais de nombreux entretiens avec des professionnels, parents et jeunes.

Abdoulaye DIA, éducateur à l'atelier scolaire de Rencontre 93 (AVVEJ). Il a présenté les réflexions et actions développées par l'équipe durant le confinement pour maintenir l'accompagnement scolaire à distance et le projet de formation sur le numérique comme support de médiation culturelle monté suite à cette expérience.

Les usages du socio-numériques : quels enjeux pour la protection de l'enfance ?

Les dispositifs socio-numériques: de quoi parle-t-on ?

Les dispositifs socio-numériques, sont des moyens de **diffusion, de transmission et de communication d'une information** avec une double dimension, à la fois sociale et technique. Un instrument numérique est un **poly**

média¹ : un même appareil donne accès à de nombreux supports, d'où la difficulté à réguler son usage.

Grandir connectés

Aujourd'hui, tous les enfants et jeunes grandissent connectés, peu importe leur équipement. Ce dernier devient généralement personnel à l'adolescence. Les usages juvéniles se sont développés dans le cadre d'une **transition numérique particulièrement rapide**.

Chiffres clés
Evolution de la part des 12- 17 ans possédant un smartphone² :

- 2011 = 22%
- 2020 = 91%

Ce développement s'est accompagné **d'une forme de « panique morale » avec des craintes sociales**, notamment la peur que les adolescents deviennent asociaux et accros aux jeux, qu'ils se fassent harceler en ligne, ou encore qu'ils soient victimes de la commercialisation d'images sexuelles et de violences. Un discours de santé publique s'est progressivement construit pour aider les parents à « apprivoiser » les écrans et a **crystallisé les craintes autour du numérique et de sa consommation par les jeunes**. Les pratiques positives, comme l'impact de socialisation des outils numériques, sont de fait souvent évincées.

Les **dispositifs numériques se développent et se multiplient très vite** : de nouveaux réseaux sociaux sont créés chaque année, ce qui conduit à une grande diversification et à une hyperspécialisation des applications. Ces innovations sont principalement portées par les jeunes et creusent ainsi un **fossé générationnel** (on utilise tous le même instrument mais avec des usages très variés), voire des **écarts au sein d'une même génération** (avec des pratiques différenciées y compris entre les différents groupes de jeunes).

Les usages numériques donnent accès à des espaces publics, sociaux et familiaux. Dans un contexte de raréfaction des espaces publics non contrôlés, les réseaux sociaux représentent, selon la chercheuse Dana Boyd,³ un « **espace public où les jeunes trainent** ». Elle nous invite à rentrer en dialogue avec les jeunes pour comprendre ce qu'ils vivent dans ces espaces numériques plutôt que de chercher uniquement à les réglementer.

Du côté de la protection de l'enfance

En protection de l'enfance les **normes sociotechniques de l'utilisation du numérique ont principalement été portées par les mineurs et les familles**. De nombreux professionnels ne sont pas équipés en smartphones ou l'ont été tardivement et leur accès aux réseaux sociaux est souvent bloqué par les institutions. Ils n'ont donc pas accès à cet espace où ils sont censés protéger les enfants.

Si la **crise sanitaire a permis de développer l'équipement des professionnels** (avec des pratiques et modalités très variables selon les territoires et institutions), la question de l'investissement de l'espace socio-numérique a peu été anticipée par les institutions et soulève ainsi de nombreuses interrogations chez les professionnels.

Les réactions des participants
« Nous, nous avons mis en place des échanges sur WhatsApp pendant le confinement, pour garder des liens avec les jeunes en appartements de semi-autonomie. Mais du coup les professionnels se demandaient s'ils devaient aussi regarder les story des jeunes, ça les mettait mal à l'aise ».

Les usages socio-numériques sont associés aux figures repoussoirs du danger et du risque pour les professionnels de la protection de l'enfance, qui les évoquent principalement en cas de problématique ou de conflit. Dans ce contexte, **comment peut-on penser les usages ordinaires du numérique et leurs potentialités, dans le cadre de la relation éducative avec le jeune, de la préservation de son réseau et du maintien des liens familiaux ?** Il s'agit d'une transformation considérable dans les pratiques, qui nécessite

¹ MADIANO, M., Smartphones as polymedia, Journal of Computer-Mediated Communication, 2014

² CREDOC, Baromètre du numérique, Edition 2021

³ D. BOYD, « Why Youth (Heart) Social Network Sites: The Role of Networked Publics in Teenage Social Life », SSRN Scholarly Paper, ID 1518924, Rochester, NY, Social Science Research Network, 2007

dans les institutions de prendre le temps d'élaborer collectivement la manière dont on peut utiliser à bon escient ces outils.

Des traditionnels droits de visite, d'hébergement et de correspondance à la correspondance numérique

Les droits de visite, d'hébergement et de correspondance sont pensés pour le maintien des liens entre les parents et les enfants en cas de séparation ou de placement⁴. Ce droit est nécessaire à l'exercice de l'autorité parentale. Il s'agit ainsi d'un droit-obligation, qui vise uniquement les parents. En effet, le droit autonome du mineur à communiquer avec sa famille, qui figure dans la Convention internationale des droits de l'enfant⁵ est un impensé du côté de la protection de l'enfance.

Traditionnellement, ces droits étaient **contraints** (décidés par le juge et mis en application par l'ASE ou les services gardiens, y compris pour des jeunes qui ne souhaitent plus voir leurs parents) et **sous surveillance** (correspondances épistolaires ouvertes, appels téléphoniques écoutés, visites médiatisées). Ils étaient également **fluctuants** (les parents n'honorent pas toujours leurs droits) et liés à des **temporalités décalées** (les rencontres sont balisées dans un calendrier fixé à l'avance par l'institution en fonction des disponibilités des professionnels et ne correspondent pas toujours au cadre spatio-temporel complexe des familles en difficulté). Enfin, les **récits sont préparés**, ils font l'objet d'une réflexion préalable, d'un débriefing, et sont donc peu spontanés. Dans ce contexte il s'agit plutôt **d'un maintien de liens « en suspens »**.

L'espace socio-numérique ouvre un nouveau champ des possibles dans ce domaine. Le **smartphone, propose des échanges autonomes, qui échappent au contrôle des professionnels**. L'enfant détenteur du téléphone peut lui-même être à l'initiative de l'échange avec sa famille et définir seul la nature des informations transmises. Il est détenteur des correspondances numériques, ce qui lui permet une autonomie relationnelle.⁶ Ces échanges entraînent une **porosité entre l'espace familial et l'espace d'accueil**, ce qui pose question aux professionnels qui ont parfois l'impression de se retrouver chez la famille, et inversement. Le mineur conserve son réseau avec lui, son déplacement est géographique mais pas forcément cognitif ou social. Le placement permet une sécurité physique mais ne permet plus un contrôle des échanges avec l'extérieur. Dans ce contexte, les **liens familiaux sont plus spontanés et continuent à se construire**.

Les outils socio-numériques redonnent ainsi des autonomies individuelles et familiales. Les catégories juridiques deviennent inopérantes, avec une porosité des découpages entre ce qui relève de la correspondance, de l'hébergement ou de la visite (ex : lorsqu'un enfant fait une visio-conférence avec sa famille la nuit).

Les réactions des participants

Différents types de situations et d'effets des usages numériques sont à distinguer :

- Des outils numériques qui, lorsqu'ils sont bien gérés par les jeunes, leur permettent de **bénéficier d'un vrai droit à la correspondance**
- Des outils numériques qui **empêchent à l'enfant d'échapper à une relation toxique ou aux dangers de l'extérieur** malgré le placement

« Il est important de prendre en compte l'emprise qui peut être exercée par les parents sur l'enfant, qui a souvent du mal à ne pas décrocher leurs appels. Dans certaines situations l'enfant souffre de la séparation avec sa famille mais l'emprise toxique des parents continue via le smartphone, ce qui peut mettre en échec le placement. Parfois l'aspect pathologique de la relation est même exacerbé par les écrans, c'est là que le

⁴ Articles 373-2 et 375-7 al.4 du Code civil

⁵ 1989, article 8

⁶ METTON, C., « L'autonomie relationnelle. sms, « chat » et messagerie instantanée », *Ethnologie française*, vol. 40, no. 1, 2010

plus grave se passe et ce n'est pas vu par les professionnels. Comment peut-on mesurer et surveiller cette emprise et adapter l'accompagnement en conséquences quand on n'a pas accès à ces échanges ? »

*« Le téléphone peut empêcher l'enfant de se détacher des problèmes de ses parents malgré le placement »
« Comment peut-on protéger les enfants de l'extérieur quand l'extérieur est avec eux sous leur couette ? Le téléphone peut être le lieu de mise en danger par le jeune, dans les conduites prostitutionnelles par exemple. »*

- Un smartphone qui prend la fonction d'objet transitionnel et permet de **supporter la séparation**

« Peut-être que quand la relation parents-enfant est très forte le placement aurait été impossible sans le smartphone. Pour certains jeunes le téléphone c'est un doudou ou un cordon ombilical qu'ils n'arrivent pas à couper. Cela peut être un objet transitionnel qui permet de supporter la séparation. Il y a une symbolique car il a souvent été offert par les parents, et même si l'enfant ne l'utilise pas il sait qu'il a cette possibilité de contacter sa famille ».

Ces outils permettent aussi aux fratries séparées de rester connectées de façon régulière, voire quotidienne.

On observe trois leviers offerts par ces usages :
la **permanence des liens** (qui va des échanges ponctuels à une co-présence continue), l'**activation des liens** (accès à son arbre généalogique en ligne, recherche de ses proches sur les réseaux sociaux...) et la **mémorisation des liens** qui sont potentiellement mobilisables.

Avec les outils numériques, il est donc bien plus simple pour un enfant de garder les liens qui précédaient son placement, ce qui peut à la fois représenter **un risque** (la rupture avec la situation de danger n'étant pas totalement efficace) mais aussi une **opportunité de préserver son réseau social**, son identité, etc.

Des positionnements professionnels nuancés

L'absence de stratégie d'équipement et de discussion sur les pratiques **invisibilise les questionnements liés à l'outil numérique**. Ce sujet fait rarement l'objet d'un temps d'échange dédié entre professionnels, y compris dans leurs espaces de réflexivité. En l'absence d'une politique générale sur les formes de régulation et d'accompagnement à mettre en œuvre, les **professionnels se retrouvent souvent isolés et une grande diversité de pratiques s'observe**.

Dans ce contexte, les **professionnels « du front »**⁷ (assistant familial, éducateur dans un établissement) **adoptent des pratiques « bricolées »**, non discutées avec les magistrats qui se positionnent très peu sur ces sujets, considérant que les usages du numérique ne sont pas des questions juridiques mais éducatives. Cette absence de régulation par les magistrats peut conduire les parents à contester les règles mises en place par les professionnels. Leurs pratiques **s'appuient sur les usages domestiques et familiaux** (dispositifs de

Les réactions des participants

« Parfois le face-à-face parents-enfant est compliqué et l'écran facilite les retrouvailles. J'ai l'exemple d'un jeune, qui avait totalement rompu les liens avec son père et qui a décidé, par lui-même de reprendre contact par les réseaux sociaux avec lui. La reconstruction des liens a été préparée pendant un certain temps de façon virtuelle, en douceur ».

Les réactions des participants

« Comment protéger les enfants de l'extérieur et de leurs parents sans les exclure des liens avec leurs amis, de l'accès aux informations sur leur scolarité, etc. ? »

Les réactions des participants

« On a tous envie que les professionnels soient connectés avec les jeunes, notamment pour garder des liens en cas de fugue. Mais ils ont une appétence variable sur ces sujets et surtout cela pose des questions déontologiques sur l'équipement fourni, la protection de leur vie privée s'ils utilisent un réseau social personnel, le droit à la déconnexion... Par exemple quelle est la responsabilité d'un professionnel qui reçoit un appel urgent d'un jeune à 1h du matin ? »

⁷ RAVON B., ION J., Les travailleurs sociaux, Paris, La Découverte, 2012, p.107

contrôle parental, configuration de box internet, blocage de numéros, surveillance électronique...), avec des équipements professionnels aléatoires et une grande diversité des positions au sein des équipes (des professionnels technico sceptiques aux « experts » qui souhaitent se saisir de cet outil). Ces sujets font débat car ils remettent en question le cœur du métier, notamment par la relation en présence directe qui engage le travail social.

Les règles imposées aux jeunes dans l'utilisation du numérique **varient d'un établissement à l'autre et sont définies au cas par cas par les assistants familiaux**. Lors d'un changement de lieu d'accueil, le respect de règles différentes peut être difficile à vivre pour les jeunes et pour leurs parents, qui peuvent exprimer un sentiment d'inégalité. Par ailleurs, l'accompagnement s'inscrit dans la **régulation des usages des instruments numériques plutôt que sur les contenus**.

Comment, dans ce contexte, accompagner pour repérer les signaux d'alerte ? Cela demande aux professionnels tout d'abord de **maîtriser les outils et mode d'expression juvéniles et de connaître et s'adapter à la situation de chaque jeune** (son lien avec ses parents, son rapport aux réseaux sociaux...). La gestion de ce nouveau support relationnel impacte la relation éducative, qui s'appuie sur une interconnaissance et une expérience partagée. Elle pose la question du respect de l'intimité des jeunes et des professionnels : que s'autorise-t-on à regarder ? A discuter ? Cet accompagnement s'inscrit par ailleurs dans de nouvelles temporalités : les professionnels ne sont plus des tiers dans la relation entre le jeune et l'extérieur (sa famille notamment) mais « ramassent » les morceaux après une difficulté.

Les réactions des participants

« Parfois on perçoit des risques mais on ne s'autorise pas à regarder le téléphone. Cela nous pose question, comment accompagner et protéger le jeune sans avoir accès à cet espace, souvent gardé sur soi, caché, sécurisé et qui relève de sa vie privée ? »

Des leviers plus coercitifs peuvent également être mis en place, à travers un dés-équipement ou une déconnexion du jeune. Ces mesures sont parfois formulées par les professionnels « du fond »⁸ (magistrat, cadre) (ex : un jugement interdit à une jeune victime d'inceste placée dans un endroit tenu secret de posséder un téléphone) mais ce sont les professionnels « du front » qui sont confrontés à la difficulté de surveiller leur application, souvent impossible dans la pratique.

Les réactions des participants

« Pour des jeunes victimes de prostitution, on a déjà testé d'organiser un séjour de rupture dans un lieu où il n'y a pas de réseau. Les parents étaient prévenus mais pas les jeunes. Les débuts ont été difficiles mais après quelques jours elles se sont ouvertes à l'extérieur et que on a pu aborder les problématiques de la connexion et de la prostitution, et on a vu des effets au retour ».

Plutôt que de contrôler ces usages, l'enjeu clé identifié par la recherche est de **développer un intérêt pour les pratiques juvéniles sur l'espace socio-numérique, se former avec eux aux dispositifs techniques, s'équiper ou être équipé pour expérimenter ces espaces**.

Principes issus de la recherche proposés aux professionnels

- **Garantir le droit à la communication** au nom de l'intégration et de l'inclusion numérique des enfants placés
- **Négocier ce droit et le clarifier** dans une dialectique des responsabilités des adultes éducateurs (parents et professionnels)
- **Encadrer ce droit** au nom de la responsabilité éducative et en fonction du degré d'autonomie du mineur (cela nécessite une réévaluation fréquente de l'autonomie, qui peut être intégrée au Projet pour l'enfant et des consignes mises en place à l'échelle individuelle et non collective)
- **S'approprier les dispositifs socio numériques** en complément des dispositifs existants sur le maintien des liens

⁸ *Ibid.*

Comment utiliser le numérique en protection de l'enfance ? L'exemple d'un projet sur le numérique comme support de médiation culturelle

Afin de maintenir l'accompagnement proposé dans le cadre de son atelier scolaire durant la période de confinement, l'équipe de l'AVVEJ a été contrainte de s'adapter et de travailler autrement. Grâce au partenariat avec Emmaüs Connect qui a permis d'équiper les jeunes d'ordinateurs **divers ateliers ont pu être organisés à distance** : théâtre, sport, cuisine... Ils ont permis de maintenir (voire de renforcer dans certains cas) les liens avec les jeunes, de créer une nouvelle dynamique de groupe mais aussi de développer les compétences scolaires (français) et numériques (utilisation de Photoshop, Canva...) des jeunes, par exemple avec le projet de création d'un journal mené avec l'association Fake Off.

En partant de cette expérience, l'AVVEJ et la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques ont monté un projet de formation à destination de 10 professionnels sur le **numérique comme support de médiation culturelle**. L'enjeu est d'explorer le monde du numérique comme outil au service des missions habituelles des professionnels : développer la créativité, la capacité à coopérer, la réflexion critique chez les jeunes accompagnés. L'objectif de la formation est de d'approfondir les compétences des professionnels pour **utiliser le numérique dans leur travail éducatif, transposer leurs savoir-faire professionnels habituels dans le contexte du numérique** et de les **familiariser avec des outils accessibles librement et qui favorisent la créativité et les nouvelles compétences des jeunes** (graphiques, musicaux, de communication...).

Pour aller plus loin sur ce sujet

POTIN, É., HENAFF, G. & TRELLU, H. (2018). Quand les liens familiaux s'appuient sur les médias socionumériques: Approche sociojuridique des relations familiales au sein de la protection de l'enfance. *Réseaux*, 210, 179-206.

POTIN, É. (2020). Enfants placés et gestion des écrans dans l'accueil. *Recherches familiales*, 17, 75-88.

Vidéo réalisé par le laboratoire interdisciplinaire de recherches innovations sociétale (LIRIS), sur la correspondance numérique dans les mesures de placement en assistances éducatives.

MOIGNARD B., BORTOLOTTI R., (2021) *L'éducation spécialisée 2.0. Quels enjeux pour quelles pratiques ?* Rapport de recherche Jeunes Réseaux Sociaux et Prévention Spécialisée, MMPCR

Actes de l'atelier 5 « Technologies numériques – réseaux sociaux : Apprendre à faire avec ces « nouvelles familles » » des 11èmes Assises nationales de la protection de l'enfance

Contacts et outils utiles

- **30 18** : numéro court national et application mobile pour les jeunes victimes de violences numériques
- **Aidants Connect** : permet de sécuriser juridiquement les professionnels qui réalisent des démarches administratives à la place d'usagers qui ne parviennent pas à les faire seuls
- **Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques** : accompagne les acteurs dans la compréhension des processus à l'origine des conduites à risques et leur propose des ressources pour leurs projets de prévention
- **Associations proposant des formations** (non exhaustif) : Emmaüs Connect, LOG.in Prévention, OPEN, Fake Off...

Les prochains ateliers de la protection de l'enfance (2022)

- **Lundi 11 Avril – 14h-17h** : Les conférences familiales : quels fondements théoriques et quels retours d'expérience en Seine-Saint-Denis ?
- **Vendredi 20 mai – 14h-17h** : Protection de l'enfance et santé mentale : quels troubles, quels enjeux de dépistage et d'accompagnement ?
- **Lundi 13 juin – 14h-17h** : Les violences éducatives ordinaires : quelle définition, quels effets sur le développement des enfants et le devenir de l'adulte et quelle prévention ?

Ces ateliers sont ouverts à tous les acteurs concourant à la politique de prévention et de protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis.

Pour vous inscrire à un atelier ou proposer une intervention :

odpe93@seinesaintdenis.fr